

JANVIER – JUIN 2017

RÉPONSES DU CANDIDAT EMMANUEL MACRON, PARTI « EN MARCHÉ ! »

Question n° 1 *Porter une politique culturelle ambitieuse en faveur du livre et de la lecture*



Si vous êtes élu en 2017, quelles actions concrètes comptez-vous entreprendre pour maintenir la diversité de la création littéraire et de sa diffusion, conserver et valoriser le patrimoine écrit et promouvoir le livre et la lecture, notamment auprès de la jeunesse ?

La production éditoriale française est remarquable à la fois en raison de sa richesse, de la créativité dont elle témoigne et de sa diversité. Son rayonnement est international et ce n'est d'ailleurs pas un hasard si deux auteurs français ont été lauréats, dans la dernière décennie, du prix Nobel de littérature. Sur l'ensemble du territoire, au sein d'un réseau dense de détaillants où se côtoient grandes enseignes et librairies indépendantes, mais également dans les nombreuses bibliothèques publiques qui se réinventent en lieux de lecture et de partage, des professionnels de la médiation font vivre au quotidien cette production dans une relation de proximité avec les lecteurs. Le dynamisme du livre en France produit indiscutablement du lien et de l'appartenance commune.

Ce paysage culturel ne tient ni du hasard ni d'une nécessité historique, quand bien même la France entretient une affinité élective avec le livre. Ce contexte privilégié est le fruit du talent de nos écrivains, d'une politique volontariste des pouvoirs public, et du dynamisme des acteurs de la chaîne du livre qui ont su assumer leurs responsabilités et préserver la solidarité de la filière. Dans un contexte de recomposition des pratiques induites par le numérique, qui se traduit notamment par le développement du commerce en ligne et une croissance notable du marché de l'occasion, une vigilance particulière est requise pour parvenir à préserver ces acquis sans brider la capacité d'innovation ni empêcher le rayonnement international des acteurs français du livre.

Le marché du livre est relativement préservé en comparaison d'autres industries culturelles. Il n'en faut pas moins veiller à conforter résolument les piliers de la politique du livre en garantissant l'intégrité du droit d'auteur, le maintien du prix unique du livre et du taux de TVA réduit.

Si l'on souhaite garantir la diversité de la création littéraire, conforter la rémunération des auteurs constitue une préoccupation première. L'enquête de 2016 du ministère de la Culture ou encore l'étude récente des États généraux de la bande dessinée font état d'un phénomène de paupérisation de nos auteurs. Cela ne peut être toléré : à terme, c'est la création française qui s'en trouvera

inéluctablement affaiblie. La rémunération des auteurs est bien évidemment tributaire du marché du livre et de la bonne santé de l'édition française, qu'il faut notamment préserver des menaces que fait peser sur elle le développement de la désintermédiation : les auteurs ont besoin d'être soutenus par une édition solidement structurée, professionnelle, transparente et rigoureuse.

Il convient de poursuivre l'effort en faveur des librairies. Ces établissements font vivre les centre-ville et constituent une des scènes où le livre trouve de nouvelles voies pour se donner au public (lectures, rencontres musicales, débats...). Si le Plan Librairie a permis d'indéniables avancées, un problème de rentabilité demeure pour ces établissements aux marges faibles.

Pour préserver la filière du livre et de la librairie, il faut accompagner les relations contractuelles entre acteurs de cette filière ; consolider nos données et nos outils de suivi du marché ; conforter les dispositifs de soutien de l'État, qui ont fait leurs preuves, comme le Centre national du livre ; et promouvoir la pratique de lecture. Je rappelle que le Pass culture de 500 € pour les jeunes de 18 ans que je propose pourra être mobilisé pour l'achat de livres.

Enfin, des manifestations comme « La nuit de la lecture » ou « Partir en livre » participent de cette dynamique. C'est avant même leur scolarisation que les enfants doivent être acculturés au livre, comme l'enseigne l'expérience d'associations telles qu'Accès ou Quand les livres relient, qui s'appuient sur une abondante littérature théorique. Les formations des personnels de la petite enfance et des animateurs de centres de loisirs devront impérativement intégrer cette dimension de socialisation précoce au livre.

Question n° 2 Conforter la place du livre dans la diplomatie culturelle française à l'étranger et notamment dans l'espace francophone



Si vous êtes élu en 2017, quelles mesures concrètes envisagez-vous de mettre en œuvre pour renforcer la promotion du livre français et de la pensée française dans l'espace francophone et dans le monde ? (maintien et développement des dispositifs d'aide à la traduction ? maintien des chargés du livre dans les ambassades... ?)

L'invitation de la France à la Foire de Francfort 2017 doit donner l'impulsion d'une politique ambitieuse de promotion du livre français et de la pensée française dans le monde, inscrite dans une démarche plus globale de valorisation de la culture française à l'international, un des axes forts de mon programme culturel.

S'agissant du livre, cela doit se traduire effectivement par le maintien des dispositifs de traduction et à travers une action renforcée des bureaux du livre au sein des ambassades. Cela passe aussi par l'action internationale des opérateurs de l'État, dont la BnF.

La vie littéraire est dense sur l'ensemble du territoire. Les directions régionales des affaires culturelles soutiennent chaque année près de 200 événements littéraires dans toute la France. De grands

rendez-vous consacrés au livre et au débat d'idées sont désormais installés dans le paysage culturel – le Festival de la BD d'Angoulême, Étonnants Voyageurs, Livre sur la Place, les Assises internationales du roman, la Foire du livre de Brive, Livre Paris, le Salon du livre et de la presse jeunesse de Seine St Denis, etc. – parmi lesquels certains bénéficient d'une reconnaissance internationale. Le soutien de l'État aux manifestations littéraires doit permettre de conforter et de favoriser les initiatives leur permettant d'exister non seulement « hors les murs », selon l'expression aujourd'hui consacrée, mais hors même de nos frontières.

Question n° 3 [Garantir le prix unique du livre](#)



Si vous êtes élu en 2017, vous engagez-vous à garantir le maintien en France de la loi sur le prix unique du livre, papier et numérique, et promouvoir ses principes aux niveaux européen et international ?

Le prix unique du livre institué en 1981 et étendu en 2011 au numérique a permis de garantir une grande diversité éditoriale en France et de préserver la pluralité des circuits de vente. A cet égard, la loi Lang a été et demeure structurante pour la filière. Elle reste un modèle. Le principe qu'elle a institué, de régulation par le prix, est exemplaire si on le compare aux mécanismes assis sur la production, plus facilement contournables, retenus dans les autres industries culturelles.

Il ne s'agit donc pas seulement de garantir son maintien, ce qui constitue un impératif indiscuté de la politique du livre, mais de veiller à ce que ce dispositif puisse s'adapter à la recomposition des pratiques (livre numérique, e-commerce, places de marché) et répondre au mieux aux enjeux qui émergent. Une autorité de conciliation telle que le médiateur du livre doit être soutenue dans son action qui vise à faire vivre cette législation par la concertation avec la filière et à faire obstacle aux pratiques de contournement auxquelles peut donner lieu l'évolution des usages.

Question n° 4 [Préserver le droit d'auteur](#)



Si vous êtes élu en 2017,

- vous engagez-vous à préserver le Droit d'auteur ? Si oui, de quelles manières ? Quelles seront notamment vos propositions pour maintenir un cadre juridique équilibré, limiter les exceptions, et lutter contre les fraudes et le piratage ?**
- le droit d'auteur et avec lui la rémunération de la création et la diversité éditoriale, seront-ils des thèmes que vous porterez également à l'international ?**

Défendre résolument le droit d'auteur, notamment à l'échelle européenne, constitue un des axes prioritaires de mon programme pour la culture. Un volontarisme politique est impératif en la matière afin de s'opposer aux tentatives d'affaiblissement du droit d'auteur auquel œuvre, à travers la multiplication des exceptions, l'alliance des partisans de la gratuité et des grands opérateurs du

numérique aux politiques commerciales agressives. Une même détermination doit caractériser l'action des pouvoirs publics, aux côtés des ayants-droit, contre les sites pirates.

Questions n° 5 *Maintenir un même taux de TVA réduit pour le livre, papier et numérique*



Si vous êtes élu en 2017, vous engagez-vous à maintenir un même taux de TVA réduit pour le livre (papier et numérique) et reconnaître ainsi le livre comme un bien de première nécessité ?

Je préserverai l'application d'un taux de TVA réduit au livre imprimé, comme au livre numérique. Les contestations qui ont pu être exprimées au niveau européen sont aujourd'hui levées, et c'est heureux.

Questions n° 6 *Assurer le bon équilibre entre édition publique et édition privée*



Si vous êtes élu en 2017, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour assurer des conditions loyales de concurrence entre les deux secteurs publics et privés ? Et quels outils mettez-vous en place à cette fin ?

Les rapports entre édition publique et édition privée ont été fortement affectés par le développement du numérique. De nouvelles lignes de partage sont à définir avec les acteurs des deux secteurs. Il faut rappeler que l'édition publique ne peut intervenir dans le champ concurrentiel qu'en cas de défaillance du marché, et que le médiateur du livre est le gardien vigilant de cette règle. Je souhaite affirmer une exigence de plus grande cohérence, de meilleure lisibilité et d'évaluation plus méthodique de la politique éditoriale de l'État. Le numérique donne le sentiment trompeur que chacun peut s'improviser éditeur. Il faudra veiller à éviter que les administrations ne s'engagent dans des projets sans véritable expertise ni stratégie clairement définie. Il convient aussi de conforter notre connaissance des pratiques : les données dont nous disposons sur l'édition publique et son impact sur le marché du livre sont insuffisantes.

Question n°7 *Défendre des formats de publication ouverts (open source) quels que soient les appareils de lecture*



Si vous êtes élu en 2017, vous engagez-vous à garantir aux lecteurs qu'ils ne seront pas enfermés dans des formats propriétaires ?

Si oui, quelles mesures, notamment économiques, vous engagez-vous à mettre en œuvre pour favoriser le développement du modèle universel du livre numérique ?

Le développement du format de livre numérique ouvert ePUB est à soutenir activement. L'installation d'EDRLab en France est une aubaine pour notre pays. On ne peut accepter les solutions privilégiées par certains grands opérateurs internationaux qui font le choix de l'intégration verticale et des formats

propriétaires afin de rendre dépendante et captive leur clientèle. Garantir aux lecteurs un accès pérenne, sur tout support de lecture, des fichiers qu'ils acquièrent, apparaît indispensable si l'on souhaite lutter contre les pratiques de piratage. Leur offrir le choix d'acheter leurs livres où ils le souhaitent, y compris en librairie, s'inscrit dans le prolongement des actions menées pour favoriser la diversité des circuits de commercialisation.

Question n° 8 [Offrir à chaque élève les ressources pédagogiques nécessaires](#)



Si vous êtes élu en 2017, quelles mesures prendrez-vous

- **pour permettre à chaque élève de disposer de manuels et ressources numériques nécessaires à l'acquisition des fondamentaux?**
- **pour qu'une plus grande équité soit assurée dans la répartition des moyens d'enseignement sur l'ensemble du territoire**

///

Question n° 9 [Sauver l'édition scientifique française](#)



Si vous êtes élu en 2017, quelles mesures concrètes envisagez-vous de mettre en œuvre pour garantir le maintien de l'équilibre économique de l'édition scientifique privée française (accompagnement financier ? organisation d'une concertation entre acteurs publics et privés, de l'information scientifique et technique ?...)

La mise en œuvre de la loi pour une République numérique a donné lieu à la création d'une instance d'accompagnement au sein de laquelle l'édition scientifique privée comme publique est représentée. Ce lieu de concertation doit veiller à ce que l'application des dispositions relatives aux durées d'embargo ne perturbe pas l'équilibre économique de ce secteur de l'édition. En la matière la concertation doit être privilégiée et il convient d'évaluer de manière prospective l'impact que pourront avoir les choix retenus.

Questions n° 10 Le livre numérique en bibliothèque : concilier les intérêts de tous les acteurs de la chaîne du livre

Si vous êtes élu en 2017, vous engagez-vous

- 
- à permettre une meilleure connaissance des usages de la lecture numérique en bibliothèque ? si oui, par quels moyens ?
 - maintenir une concertation entre l'ensemble des acteurs concernés par PNB ? si oui, comment ?

L'accès aux bibliothèques publiques sera un des objectifs prioritaires du quinquennat, avec l'objectif d'élargissement de leurs horaires d'ouverture. Depuis bientôt dix ans, de nombreuses actions ont été menées en ce sens, sans toutefois parvenir à porter l'amplitude horaire des bibliothèques de grandes villes au-delà de 41 heures hebdomadaires, alors que l'on observe à l'étranger des temps d'ouverture bien plus importants, jusqu'à 98 heures hebdomadaires à Copenhague. Il est de la responsabilité des élus locaux de porter dans leurs territoires cette grande réforme qui vise à donner un nouveau souffle à ce qui est le premier réseau culturel de proximité. Mais il est de la responsabilité de l'État de mettre en place les conditions de sa réussite. L'impulsion politique en la matière est décisive : l'État doit convaincre autant qu'accompagner.

La détermination des élus et la conviction des professionnels sont les garants de la réussite de ce grand projet qui doit renforcer le maillage culturel du territoire et favoriser l'accès de tous au livre. Je demanderai au ministre de la culture de désigner un « ambassadeur de la réforme », une personnalité culturelle bénéficiant de relais auprès des élus locaux, qui sera garant de sa mise en oeuvre.

S'agissant du développement de l'activité des bibliothèques publiques dans le respect des équilibres de la filière et dans un esprit de concertation, la concertation doit être de mise. Les bibliothèques doivent avoir les moyens de donner accès à l'offre la plus large, dans des conditions soutenables pour les budgets publics. D'autre part, les conditions d'accès ne doivent pas conduire à un affaiblissement du marché ou des conditions de rémunération des auteurs. La concertation doit donc impérativement rassembler l'Etat, les collectivités, leurs établissements de lecture, publique, les éditeurs et les auteurs.